



EN DIRECT DE LA FRIJQ

Jeudi, le 2 novembre 2023

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre cette **information d'importance** au nom des membres du conseil d'administration et de la direction de la FRIJQ.

FIN DE LA MESURE ESTIVALE À TAUX DOUBLE

Durant la COVID-19, il a été nécessaire de prévoir, par l'entremise de lettres administratives ministérielles et d'arrêtés ministériels de la part du MSSS, des mesures financières afin de s'assurer que vous disposiez des moyens nécessaires pour offrir l'intensité des services requis par cette situation.

Faisant suite à l'annonce du 29 octobre de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, et tel qu'indiqué dans les propositions du gouvernement dans une perspective d'entente de principe présentées aux différents syndicats du réseau de la santé, nous désirons vous informer que suite à une correspondance aux établissements les informant de **la fin de la directive relative à la rémunération à taux double pour les heures supplémentaires**.

Ainsi l'incitatif de la rémunération à taux double pour les heures supplémentaires cessera le dimanche 5 novembre 2023 à 00h00.

Ainsi, vous **ne pourrez réclamer de remboursement au-delà de cette date prévue.**

Votre **remboursement des réclamations sera effectué**, lors d'un **paiement mensuel**, dans les meilleurs délais qui suivront la **transmission des formulaires complétés et accompagnés des pièces justificatives requises, au plus tard le 31 décembre 2023.**

Nous vous invitons à transmettre vos réclamations le **plus rapidement.**

Pour toute autre question, nous vous invitons à **communiquer avec votre l'établissement.**

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, nous vous rappelons que vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à l'adresse : momassie@frijq.ca ou info@frijq.ca ou encore par téléphone au 450 818-8808, il nous fera plaisir de vous assister.

Merci et bonne fin de semaine !